

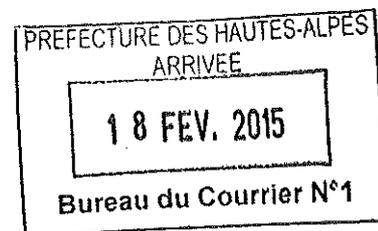
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°04 -2015

SEANCE du Mardi 3 Février 2015



Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 8

L'an deux mille quinze et le mardi 3 février 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 janvier 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre

Absents excusés : Céline TRUCH, Danielle BLANC, Joël ROBERT

Secrétaire de séance : Gérard MEYSSONNIER

Objet : Choix de l'organisme de contrôle technique dans le cadre de la création d'une salle multi-activités et préau

Monsieur le Maire indique aux membres présents que dans le cadre de la demande de permis de construire que doit établir notre cabinet d'architecture, il convient de mandater un organisme de contrôle qui sera en charge des missions suivantes de contrôle.

Nous avons reçu une offre de la SOCOTEC qui s'élève à un montant global de 5 750 € HT dont le détail est le suivant :

- Mission de contrôle technique :	3 240 € HT
- Mission CSPS :	1 960 € HT
- Mission de vérification technique :	
. Attestation Accessibilité handicapés	250 € HT
- Vérification initiale des installations électriques	300 € HT

Je vous propose de délibérer en acceptant cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire de retenir SOCOTEC pour une mission d'un montant global de 5 750 € HT ;
- **Autorise** le Maire à signer le bon de commande s'y afférent.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le mardi 3 Février 2015

Le Maire
RÉMI COSTORIER

